

Vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) et les méningocoques ACWY

Instruction du 24/09/2026 relative à la diffusion des documents concernant la vaccination des collégiens des classes de 5ème et de 4ème

Service Infirmier

Affaire suivie par : Aline DELINCHANT, Infirmière Conseillère Technique

Tél : 01 57 02 68 36

Mél : aline.delinchant@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Instruction adressée à Mesdames les cheffes d'établissements, Messieurs les chefs d'établissements des collèges s/c Mesdames les directrices académiques et monsieur le directeur académique, des services de l'éducation nationale.

Références :

- Instruction interministérielle n° DGS/MVI/DGESCO/2025/97 du 2 juillet 2025

Annexes :

- Autorisation parentale pour la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) et/ou contre les méningites à méningocoque ACWY
 - Courrier d'information à destination des parents d'élèves de 5ème et de 4ème
 - Affiche à disposer dans les locaux des collèges
 - Flyers destinés aux élèves de 5ème et de 6ème
 - Courrier accompagnant le kit de communication
-

Dans le cadre de la politique de promotion de la santé et de prévention à l'École, les collégiens peuvent bénéficier, au collège, de vaccinations gratuites contre certaines infections pouvant entraîner des maladies graves. Ces vaccinations sont proposées à tous les collégiens des classes de 5ème et de 4ème.

Le programme de vaccination au collège propose deux vaccinations qui concernent, particulièrement, les enfants et adolescents âgés de 11 à 14 ans. Il s'agit de :

- La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV).

Ces virus sont très fréquents. Environ 80 % de la population y est exposée au cours de sa vie. Ils peuvent être à l'origine de maladies pouvant évoluer en cancer (notamment du col de l'utérus ou de la gorge). La vaccination permet de prévenir jusqu'à 90 % de ces infections.

- La vaccination contre les méningocoques ACWY.

Ces bactéries sont responsables de formes graves de méningite, pouvant entraîner des séquelles importantes, voire un décès. Les adolescents sont particulièrement concernés et le nombre de cas est en augmentation ces dernières années. La vaccination offre une protection efficace et durable.

A. Déroulement de la campagne

Les séances de vaccination se déroulent chaque année entre janvier et juin. La vaccination contre les infections à HPV est répartie sur deux années scolaires consécutives en respectant un délai maximum de 13 mois entre les deux doses. La vaccination contre les infections invasives à Méningocoques ACWY, qui nécessite une dose unique, peut être réalisée au cours de l'une ou l'autre de ces deux années. La co-administration des deux vaccinations (méningocoques ACWY et HPV) est possible lors d'une même séance de vaccination.

B. Autorisation parentale

Les vaccinations contre les infections à HPV et celle contre les infections invasives à Méningocoques ACWY sont recommandées, et non obligatoires. Dès lors, l'autorisation des deux parents est indispensable et doit être recueillie au préalable à l'aide du formulaire en annexe.

C. Intervention des équipes mobiles de vaccination dans les collèges

La campagne de vaccination est pilotée par les ARS. Les vaccinations sont réalisées durant le temps scolaire, par les équipes des centres de vaccination identifiées par les ARS sur leur territoire.

D. Concours des équipes de l'éducation nationale pour la préparation des séances

Les établissements scolaires sont sollicités en amont pour :

- Transmettre à tous les parents d'élèves de 6ème un courrier d'information à la fin de l'année scolaire ;
- Transmettre aux élèves de 5ème, dès la rentrée des vacances de la Toussaint, par voie dématérialisée, des flyers d'information, les formulaires d'autorisation parentale et un dépliant fournissant l'information nécessaire à l'acte de vaccination. Ces documents sont transmis en version papier pour les parents ne disposant pas d'un accès internet ou nécessitant un accompagnement particulier ;
- Contribuer à l'organisation de séances de sensibilisation, d'information et d'éducation la santé des élèves ;
- Recueillir les autorisations des deux parents sous enveloppe cachetée (pour les familles qui n'utilisent pas la voie dématérialisée) et les remettre, en main propre ou par envoi recommandé sans les ouvrir à la structure de santé désignée par l'ARS qui se déplacera dans les collèges ;
- Préparer les locaux pour la vaccination les jours de campagne qui auront été conjointement identifiés.

E. Déroulement de la séance de vaccination

La séance de vaccination est sous la responsabilité médicale de l'équipe de vaccination. Les élèves doivent être munis de leur carnet de santé.

Dans la mesure du possible, un rappel est envoyé la veille de la campagne de vaccination aux parents afin qu'ils pensent à donner le carnet de santé à leurs enfants.

Un rappel est également effectué aux élèves dans les jours précédant la vaccination.

Une photocopie ou une photographie intégrale du carnet dans sa dernière version mise à jour, peut être une alternative à sa présentation le jour de la vaccination. En cas d'impossibilité pour les responsables légaux de présenter le carnet de santé (perte...), ils pourront en attester sur l'autorisation parentale et confirmer la non-réalisation antérieure des vaccinations demandées.

Les modalités de surveillance post-vaccinale (HPV, Méningocoques ACWY) sont les suivantes :

- Après la ou les injection(s), une surveillance de 15 minutes est assurée ;
- Les élèves vaccinés sont installés en position allongée ou semi-assise au sol contre le mur, idéalement dans la même salle, séparés par des paravents ou tout autre dispositif garantissant l'intimité de l'espace de vaccination, ou dans une salle située à proximité immédiate de la zone de vaccination pour permettre à l'équipe mobile de vaccination d'intervenir rapidement en cas de repérage de signes inquiétants par les surveillants ;

- La surveillance post-vaccinale peut être assurée avec l'aide d'un ou plusieurs personnels de l'Éducation nationale dans le respect des responsabilités de l'équipe mobile (surveillance médicale) et de l'équipe éducative du collège.

F. Séances d'information et kit de communication

Des séances d'information des parents et de sensibilisation et d'information des élèves à la vaccination se déroulent au premier trimestre de l'année scolaire (septembre-décembre).

Par ailleurs, les élèves sont sensibilisés à la vaccination dès la classe de 6ème, notamment à l'occasion de la visite de dépistage dans leur 12ème année organisées par les infirmiers de l'Éducation nationale.

Dans la perspective de la campagne 2026-2027, un kit régional de communication a été conçu afin d'accompagner les établissements publics et privés sous contrat accueillant des élèves de 5ème.

L'envoi des kits dans les différents établissements sera accompagné par un courrier signé par M FOUCAUD, directeur de la Santé Publique ; ces kits seront adressés par voie postale aux collèges au cours du mois de septembre.

**Le secrétaire général adjoint en charge de la performance, du suivi des politiques éducatives
et des établissements (PESPEE)
Charles NAIM**